

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2026-03 – Règlementation de la circulation et du stationnement Lieux dit les seignottes à l'occasion de travaux de pose de poteau**

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande effectuée par Monsieur AL-KHATARI Aymane de la société CIRCET CAB6080,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pendant les renouvellement de branchement

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pendant les travaux de pose de poteau pour Orange

**A R R E T E**

**Article 1 :** A partir du 09/02/2026 jusqu'au 25/02/2026 la circulation sera alternée pour tous les véhicules au Lieux dit les seignottes.

**Article 2 :** L'entreprise CIRCET, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s'impose pour matérialiser le présent arrêté, alternée la circulation et protéger les usagers.

**Article 3 :** La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable de l'entreprise CIRCET

Maîche, le 26/01/2026  
Le Maire,  
**Régis LIGIER**



**Ville de Maîche**

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr